

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2008

### URBANISME

---

#### - Effacement des réseaux

La convention définitive proposée par le Syndicat Départemental d'Electricité pour l'effacement des réseaux dans le triangle rue de la courbe, rue de Pléchatel et rue de l'Ecole a été acceptée. Les travaux devraient commencer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008.

#### - Droit de Préemption

Un droit de préemption est institué sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Le but de droit de préemption est de maintenir, autant que faire se peut, les commerces dans le centre bourg mais surtout pas de préempter sur routes les ventes de fonds.

#### - Dénomination de rues

- Lotissement du Capitole (rue de Bel Air) :

- rue d'Araire
- rue du Solstice
- rue des Redonnes
- rue des Ragosses

- Lotissement du Pré Landel :

- rue du pré Landel
- rue de la Promenade

#### - Voirie

Une convention va être passée avec les nouveaux propriétaires du parc de la Mussais pour une mise à disposition gratuite du parking actuel.

### DIVERS

---

#### - Personnel communal

Suite à la mutation d'un employé communal d'une autre commune, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est supprimé et un poste d'adjoint technique de 1<sup>o</sup> classe est créé

#### - Groupe scolaire

Un avenant est passé avec le cabinet de contrôle VERITAS suite à la modification d'un projet initial. Le montant de la mission est porté à 16 308 € hors taxes.

#### - Intercommunalité :

- **SIVU du lycée de Bain de Bretagne** : une convention va être signée entre la Commune et le SIVU du Lycée de Bain de Bretagne pour définir les modalités de la participation communale suivant le nombre d'élèves.
- **Syndicat Intercommunal du bassin du Semnon** : l'adhésion de plusieurs nouvelles communes est acceptée.